

N.º

MAIRIE d'

ARRONDISSEMENT d'

De an mil huit cent douze, à heure du
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

et d.

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi
 maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

N.º

MAIRIE d'

ARRONDISSEMENT d'

De an mil huit cent douze, à heure de
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

et d.

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi
 maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d'

ARRONDISSEMENT d'

De an mil huit cent douze, à heure du
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

N.º

et d.

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi
 maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

N.º

MAIRIE d'

ARRONDISSEMENT d'

De an mil huit cent douze, à heure du
 ACTE DE NAISSANCE de
 né à le à heure du
 fil d

et d.

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi
 maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.